

RAPPEL REGLEMENTAIRE

Le **code de la construction et de l'habitation** instaure l'obligation de limiter l'utilisation des systèmes de climatisation

Ainsi, **l'article R.131-209** spécifie notamment que :

" Dans les locaux dans lesquels est installé un système de refroidissement, celui-ci ne doit être mis ou maintenu en fonctionnement que lorsque la température intérieure des locaux dépasse 26 °C. "



Guide « Recyclez vos habitudes ! » CG 58

PARAMETRES INFLUANT SUR LES CONSOMMATIONS DE CLIMATISATION

<i>Origine de la charge de climatisation au mois d'août</i>	
Apports internes (matériels électrique – occupants)	40 %
Renouvellement d'air (portes et fenêtres ouvertes)	25 %
Ensoleillement par les parois vitrées	20 %
Ensoleillement par la toiture	10 %
Ensoleillement par les parois opaques	5 %

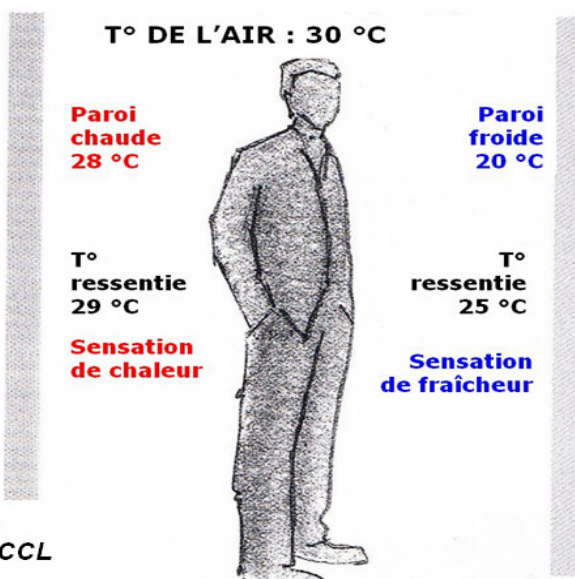
*Selon une étude menée sur 6 bâtiments tertiaires en Région PACA (50 locaux)
Cabinet ENERTECH 2002*

NOTION DE CONFORT THERMIQUE EN ETE

Mauvaise solution ☹️

Diminuer la T° ambiante de - 8°C par un système thermodynamique de climatisation pour ressentir l'équivalent du confort procuré par des parois froides...

Cas de l'Hôtel CCL



3 SOLUTIONS 😊 POUR AMELIORER MON CONFORT THERMIQUE ET SE PROTEGER DE LA CHALEUR !

Limitons l'usage des appareils de production de froid... en nous protégeons et en limitant les apports de chaleur !

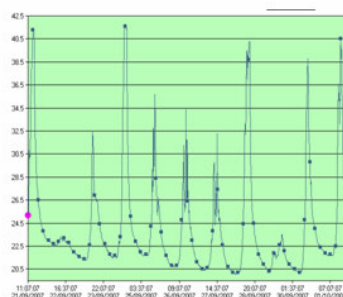
- J'éteins **si possible** les équipements qui produisent de la chaleur : éclairage – ordinateurs et autres équipements non utilisés
- Je n'ouvre les portes et les fenêtres que si la température de l'air extérieur est inférieure de 1 à 2 °C à celle de l'air intérieur
- J'adapte mon alimentation et ma tenue vestimentaire !

EXEMPLE DE BONNE PRATIQUE... TOUT EN PRODUISANT DE L'ELECTRICITE !

Projet photovoltaïque 2009

Patio intérieur de l'hôtel CCL, source de lumière naturelle, mais **aussi source d'apports « exagérés » de chaleur !**

Objectif avec une protection solaire photovoltaïque : économie d'électricité de 20 % tout en produisant l'équivalent de 30 % des besoins de rafraîchissement !



T° > 40 °C derrière le vitrage en mi-saison engendrant une surconsommation d'électricité pour compenser cette surchauffe !